

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0970/PR/MEFPCP portant fixation du prix de la viabilisation par mètre carré cessible du Lotissement PK 12.

n° 2007-0970/PR/MEFPCP

MinistèreMinistère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation**Date de publication**

17 décembre 2007

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2007

Date du numéro

31 décembre 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le cahier des charges du Lotissement PK 12

Sur proposition du Ministre des Finances

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 02 octobre 2007.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le prix de cession du mètre carré au Lotissement PK 12 est modifié et fixé comme suit

- 1.000 FD pour les projets d'investissement sur les superficies de 15.000 à 30.000 mètres carrés
- 1.500 FD pour les projets d'investissement sur les superficies de 10.000 à 14.000 mètres carrés
- 2.000 FD pour les projets d'investissement sur les superficies de 1.000 à 9.000 mètres carrés. Le coût de la viabilisation s'élève à 2.500 FD.

Article 2

Ladite modification du prix de cession est intervenue afin de viabiliser le Lotissement PK 12 avant toute construction.

Article 3

Le terrassement des parcelles de terrain reste à la charge des bénéficiaires.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH